

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	6
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7
1.8.	Documents.....	7
1.9.	CCSPL.....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification.....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	9
2.3.	Recettes	9
3.	Indicateurs de performance.....	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	15
3.6.	Bilan clientèle du Déléataire	16
3.6.1.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	16
3.6.2.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	16
3.6.3.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	16
3.6.4.	Taux de réclamations (P155.1)	16
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Branchements en plomb	18
4.2.	Montants financiers	19
4.3.	État de la dette du service.....	19
4.4.	Amortissements	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
4.7.	Présentation des travaux réalisés par le Déléataire	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

7.	Autres informations	28
7.1.	Part fixe / Part Variable du prix de l'eau	28
7.2	CARE du Déléataire	28
7.3	Evolution des tarifs des parts fixes et variables du Déléataire	28

I. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal pour l’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de l’Isle-Adam, a été créé par arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 10 février 1951.

Sa forme juridique est SIVU, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dont les compétences, mentionnées dans ses statuts sont les études et les tractations relatives à l’adduction et à la distribution de l’eau aux communes qui ont adhéré ainsi qu’à l’exécution des conventions qui interviendront à ce sujet : reprise de concessions, amélioration de la distribution, exploitation du service, ...

Le SIAEP de la Région de l’Isle-Adam est également considéré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) du fait de son activité (article L 2224-11 du CGCT).

Il regroupe les communes de L’Isle-Adam, Parmain et Champagne-sur-Oise.

Les compétences liées au service sont :

- la Production : le SIAEP dispose sur son territoire de 4 forages :
 - 1 forage sur Champagne-sur-Oise : à l’arrêt,
 - 2 forages exploités, CASSAN1 sur l’Isle-Adam et CASSAN 2 sur la commune de Mours,
 - 1 forage non exploité et non équipé CASSAN 3 sur la commune de Mours,
- la Protection de l’ouvrage de prélèvement : l’arrêté préfectoral n°2020-15893 portant notamment déclaration d’utilité publique des périmètres de protection a été signé le 10 juillet 2020 ; il permet également au SIAEP d’équiper le forage CASSAN3 en vue de l’utilisation d’eau en vue de la consommation humaine,
- le Traitement : une usine de décarbonatation est implantée chemin des 3 sources à l’Isle-Adam,
- le Transfert :
- le Stockage : 2 réservoirs ont été installés, un à Parmain et un à Champagne-sur-Oise
- et la Distribution : la distribution de l’eau potable se fait par l’intermédiaire des canalisations disposées sur le territoire, soit un total de 126.441 kms.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public. Notre fermier, le titulaire du contrat, est la société LYONNAISE DES EAUX / SUEZ EAU FRANCE. Le contrat actuel, d’une période initiale de 10 ans, a débuté le 18 Février 2014.

Sur l’année 2021, l’avenant n°1 a été adopté par délibération n°4/2021 du 25 février 2021 ayant notamment pour objet de prolonger le contrat en vigueur jusqu’au 31 décembre 2024.

Les missions confiées sont :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation
Mise en service	Des ouvrages (aux frais de la collectivité)
Entretien	De la voirie, de l’ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements de traitement, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques, du génie civil
Renouvellement	Des branchements, des canalisations, des clôtures et portails, des compteurs, des cuves métalliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques

La collectivité prend en charge :

Entretien	Des poteaux incendie
Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des captages, des cuves de traitement et de stockage, des ouvrages de génie civil, des poteaux incendie

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

On estime que le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam, service public d'eau potable sur les communes de l'Isle-Adam, Parmain et Champagne-sur-Oise, dessert environ 22 954 habitants au 31/12/2022.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le Délégué, sur son rapport de 2022 nous indique, que le service public d'eau potable dessert 7 682 abonnés au 31/12/2022, dont 36 gros consommateurs.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés			
	au 31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Champagne-sur-Oise	1 784	1 802	1 819	1 879
L'Isle-Adam	3 534	3 586	3 621	3 701
Parmain	2 036	2 052	2 056	2 102
Total	7 354	7 440	7 496	7 682

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 61.98 au 31/12/2022, (59.75 au 31/12/2021, 60.03 au 31/12/2020, 59.39 au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.98 au 31/12/2022 (3.06 au 31/12/2021, 3.07 au 31/12/2020, 3.12 au 31/12/2019).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 1 415 258 m³ pour l'exercice 2022.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux valeurs de la DUP en cours (m ³ /an)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³
Forage CASSAN 1 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	1 825 000	842 626	880.662
Forage CASSAN 2 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	1 825 000	511 506	534 596
Forage CASSAN 3 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	2 920 000	Non équipé, non exploité, DUP du 10/07/2020	
Total		6 570 000	1 354 132	1 415 258

Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

OUVRAGE	Prélèvement 2020 (m ³)	Prélèvement 2021 (m ³)	Prélèvement 2022 (m ³)
Prélèvement de Cassan 1 & 2 (Prélèvement en nappe souterraine)	1 623 983	1 354 132	1 415 258

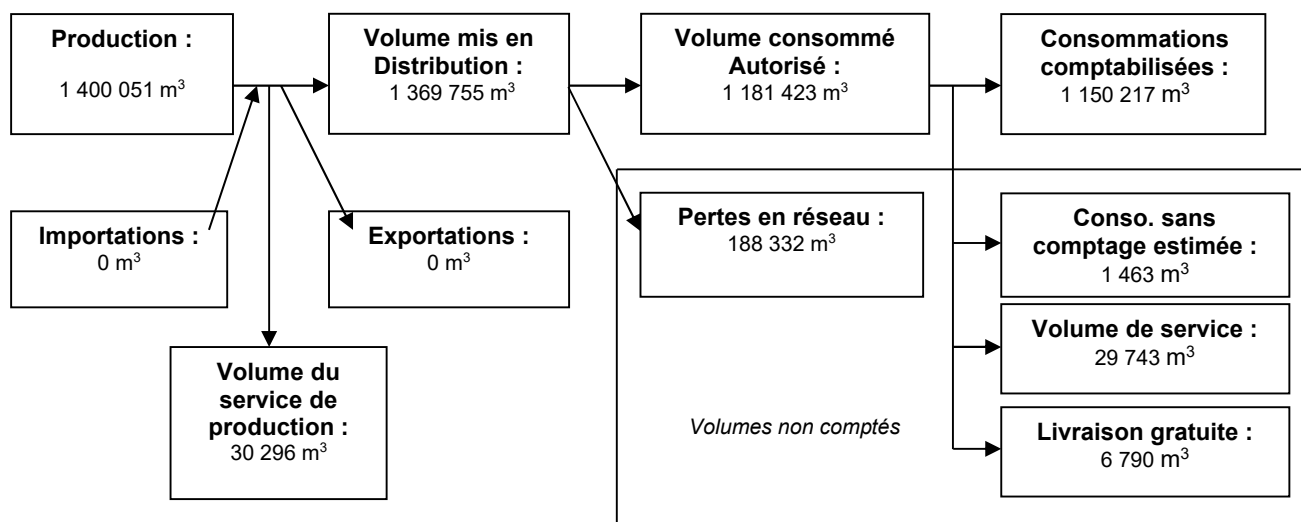
1.5.2. Achats d'eaux brutes

En 2022, le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam n'a ni exporté ni importé d'eaux brutes.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

Les volumes inscrits ci-dessous sont comptabilisés sur la période entre deux relevés ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc de celles présentées sur une année civile.



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Indice de protection de la ressource Exercice 2022 (p16)
Forage CASSAN 1 (Puits)	1 520 976	1 391 841	1 369 755	60
Forage CASSAN 2 (Puits)				

OUVRAGE	Production 2020 (m³)	Production 2021 (m³)	Production 2022 (m³)
Prélèvement de Cassan 1 & 2	1 520 976	1 391 841	1 369 755

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam n'a acheté aucune eau brute en 2022.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Communes	Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³
Champagne-sur-Oise	Abonnés	216 267	220 480	206 578
	dont Abonnés « gros consommateurs »	21 201	28 329	16 187
L'Isle-Adam	Abonnés	696 214	667 545	695 182
	dont Abonnés « gros consommateurs »	221 225	195 490	219 693
Parmain	Abonnés	239 158	241 943	238 534
	dont Abonnés « gros consommateurs »	17 134	26 417	22 547
TOTAL		1 151 639	1 129 968	1 140 294

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 148.19m³ au 31/12/2022 (150.74 m³ au 31/12/2021, 154.79 m³ au 31/12/2020, 148.95 m³ au 31/12/2019).

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an
Volume consommation sans comptage (V8)	9 101	1 491	1 463
Volume de service (V9)	4 900	1 572	29 743

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	1 219 940	1 162 799	1 181 423

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 126.441 kms au 31/12/2022 (125,445 kms au 31/12/2021, 123,946 kms en 2020).

	2020	2021	2022
Linéaire du réseau hors branchements en ml	123 946 ml	125 445 ml	126 441 ml

1.8. Documents

Par voie contractuelle, un schéma de distribution est constamment tenu à jour par le Déléataire. Ce dernier, à l'échelle 1/5000^{ème} ou éventuellement 1/2000^{ème} est accompagné d'un plan d'ensemble ainsi qu'un inventaire des installations comprenant les schémas fonctionnels et complété par tous renseignements sur les dimensions et l'emplacement des canalisations et ouvrages annexes, vannes, branchements et, en outre, par l'indication des croisements avec toutes canalisations d'une autre nature (article 84 DSP).

Celui-ci est adopté en Comité Syndical chaque année.

Le Déléataire conserve et tient à jour les plans des installations de pompage, de traitement et de stockage. Ces pièces seront remises en fin de contrat à la Collectivité ainsi qu'à chaque demande de la Collectivité ou de son service de contrôle.

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam ne dispose pas de Schéma Directeur de l'Eau Potable ni de règlement de service propre.

Cependant, le SIAPIA est en cours de finalisation de son SDEA, qui reprend les données sur l'eau potable.

SUEZ EAU FRANCE a, en revanche, établi un règlement de service.

1.9. CCSPL

Le SIAEP n'a pas défini de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

En effet, cette instance de concertation n'est obligatoire que si le territoire comporte plus de 50 000 habitants (article L1413-1 du CGCT).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La part variable du SIAEP est votée chaque année en Comité Syndical et a été fixée à 0.9532 €/m³ d'eau consommé depuis 2014. (délibérations des 17/02/2014, 31/03/2015, 30/03/2016, 03/04/2017, 03/04/2018, 11/04/2019, 30/07/2020, 30/03/2021 et 10_2022 du 22/03/2022).

2.2. Facture d'eau type (D102.0) au 1^{er}/01/N+1 – Part Eau Potable

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type		1 ^{er} /01/2022 en €	
	Taux de la TVA	Prix Unitaire	Montant H.T.
Part de la collectivité			114.38 €
Part fixe annuelle			
Part proportionnelle	5.5	0.9532 €	114.38 €
Part du délégataire (<i>Délégation de service public</i>)			177.34 €
Part fixe annuelle	5.5	38.36 €	38.36 €
Part proportionnelle	5.5	1.1582 €	138.98 €
Taxes et redevances			54.94 €
AESN Préservation de la Ressource	5.5	0.0780 €	9.36 €
AESN Lutte contre la Pollution	5.5	0.38 €	45.60 €
TOTAL H.T.			346.66 €
TVA			19.07 €
TOTAL T.T.C.			365.73 €
Prix TTC au m³ de la facture d'eau - base 120 m³			3.05 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle, en février et en août généralement. La facturation est effectuée selon la même fréquence au vu des relevés et/ou des estimations.

Les volumes facturés au titre de l'année sont de 1 143 427 m³ en 2022 (1 136 193 m³ en 2021, 1 151 639 m³ en 2020, 1 095 394 m³ en 2019).

2.3. Recettes

Recettes d'exploitation de la collectivité (Compte administratif):

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Vente d'eau aux usagers de l'année N	1 116 476.80	1 061 090.53	1 061 299.12
Vente d'eau en gros			
Exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 116 476.80	1 061 090.53	1 061 299.12

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Exploitation du service (vente d'eau aux usagers)	1 566 840.00	1 660 987.00	1 679 774.00
<i>Partie fixe (abonnement)</i>	316 063.00	327 637.00	349 839.00
<i>Partie proportionnelle (consommation)</i>	1 232 469.00	1 235 162.00	1 286 542.00
Recette de vente d'eau en gros	0.00	0.00	0.00
Recette d'exportation d'eau brute	0.00	0.00	0.00
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00	0.00	0.00
Variation de la part estimée sur consommations	18 308.00	98 189.00	43 392.00
Total recettes de vente d'eau	1 566 840.00	1 660 987.00	1 679 774.00
Recettes liées aux travaux attribués à titre exclusif (branchement)	59 059.00	51 480.00	41 517.00
Autres recettes (préciser)	57 865.00	73 298.00	90 554.00
Total autres recettes	116 924.00	124 778.00	132 071.00
Total des recettes	1 683 764.00	1 785 765.00	1 811 845.00

Recettes globales (SIAEP + SUEZ) : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 2 741 073.12 €, (au 31/12/2021 : 2 722 077.53 €, 2020 : 2 729 134 €).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

L'exploitant effectue également des analyses dans le cadre de sa surveillance.

Les analyses sont réalisées sur :

- la ressource en eau,
- l'eau mise en production
- et l'eau mise en distribution.

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	1	0	100,0%	2	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	1	0	100,0%	551	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	5	0	100,0%	32	0	100,0%

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	6	0	100,0%	0	100,0%	1	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	6	0	100,0%	0	100,0%	4	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	36	0	100,0%	0	100,0%	3	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	1 744	0	100,0%	0	100,0%	28	0	100,0%	0	100,0%

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	44	0	100,0%	0	100,0%	8	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	49	0	100,0%	1	98,0%	6	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	263	0	100,0%	0	100,0%	30	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	487	0	100,0%	1	99,8%	16	0	100,0%	0	100,0%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

	2020		2021		2022	
Analyses	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)
Nb Conformes	48	15	47	15	50	15
Nb Non-Conformes	0	0	0	0	0	1
Taux de conformité en %	100	100	100	100	100%	93.3%

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
PARMAIN	Contrôle sanitaire	Non conforme	08/07/2022	Parmain_Mairie_Place Georges Clemenceau	Plomb	17	µg/litre		10

Le point de prélèvement ayant fait l'objet de cette non-conformité sur le paramètre Plomb a été inspecté par SUEZ. Une canalisation de distribution en plomb, en domaine privé, à l'intérieur du bâtiment a été identifiée. Le signalement a été fait au propriétaire et aux autorités sanitaires.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	oui	10
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	5
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

VP.248 : il est à noter cependant que le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam s'est fixé comme objectif d'établir chaque année un programme de travaux à hauteur de 1 500 000 € H.T.. La programmation intervient dans un second temps en fonction notamment de l'âge des canalisations, de leur état de la qualité du matériau,

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

La formule de calcul en vigueur sur le site serviceeaufrance est la suivante :

$$\frac{(\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)})} \times 100$$

Le rendement 2022 du réseau de distribution est de 83.54% (celui-ci diffère des données diffusées lors des réunions mensuelles) :

	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution (%)	80.77%	80.21%	83.54 %	86.25 %

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau	80.77 %	80.21 %	83.54 %	86.25 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	24.8	27	25.4	25.6
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78.91%	75.71 %	81.18 %	83.24 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4.76 m³/j/km.

	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jr)	6.33	6.96	5.07	4.76

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 4.08 m³/j/km.

	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour)	6.01	6.65	5	4.08

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0.859	3.76926	1.777	1.749	0.437

Au cours des 5 dernières années, 8.59126 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$	$= 1.36 \%$
---	-------------

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 60% : en effet, l'arrêté préfectoral n°2020-15893 portant notamment déclaration d'utilité publique des périmètres de protection a été signé le 10 juillet 2020 ; il permet également au SIAEP d'équiper le forage CASSAN3 en vue de l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine.

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Encours de la dette au 31/12/20212

6 338 189.26 €

Epargne Brute

954 975.04 €

6.64 ans

= Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) –
Dépenses réelles de fonctionnement (intérêts de la dette compris)

(1 138 701.12 € – 183 726.08 €)

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	3 188 303.42	2 923 411.75	3 626 260.32 €	6 338 189.26 €
Epargne brute annuelle en €	942 503.20 €	743 718.95 €	928 384.34 €	954 975.04 €
Durée d'extinction de la dette en années	3.38 ans	3.93 ans	3.91 ans	6.64 ans

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 6.64 ans (3.91 ans en 2021, 3.93 ans en 2020, 3.38 ans en 2019).

Cette hausse s'explique car le SIAEP a réalisé un emprunt de 3 000 000 € en 2022 auprès du Crédit Agricole.

3.6. Bilan Clientèle du Déléataire

3.6.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 41 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1.95 pour 1 000 abonnés.

3.6.2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 97.4% (2021 : 99.11%).

3.6.3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N+1			
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1			
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau N-1	1.38%	1.34%	0.85%

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 0.85% (1.34% en 2021, 1.38% en 2020).

3.6.4. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Le Déléataire possède un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues

Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire (FP2E) : 24 (2021 : 50, 2020 : 129).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0 (0 en 2021, 2 en 2020).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamation est de 3.12 (2021 : 6.67, 2020 : 17,61, 2019 : 11,69).

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Taux de réclamation	11.69	17.61	6.67	3.12

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb (Délégataire)

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	7 894	7 778	7 843	7 866
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3	0	0	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année) (avant compteur)	13	14	14	12
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.04%	0	0	0.02%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.16%	0.20%	0.20%	0.15%

4.2. Montants financiers : travaux réalisés par la Collectivité

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux (sur réseaux) engagés par la Collectivité pendant le dernier exercice budgétaire	1 147 620.80 €	1 847 514.11 €	1 350 018.69 €	940 450.82 €
Montant financiers HT des travaux sur les bâtiments		8 700.00 €	58 641.00 €	3 095.00 €
Montants des subventions (travaux bâtiment) en €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €

Subvention pour les travaux sur les réseaux :

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam ne recevra aucune subvention de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, il faut au préalable respecter 4 conditions :

- avoir une DUP : acquis car en cours de finalisation,
- 0% de produits phytosanitaires : acquis,
- rendement du réseau supérieur à 80% ou à défaut mise en place de compteurs de sectorisation afin de comprendre les fuites : il a été mis 11 débitmètres de sectorisation dont 9 depuis la nouvelle DSP,
- étude d'aire d'alimentation de captage (pollution d'origine anthropique) : cette étude doit être menée par le SIAEP, elle se composera d'une partie des éléments de la DUP et des informations de l'étude réalisée par le SIECCAO qui est dans la même configuration que notre Collectivité. Cette dernière est financée à 80 % par l'AESN.

Une fois ces conditions remplies, le SIAEP pourra percevoir des subventions :

- Etudes : 50 % à 80 %,
- Travaux : 20 % (avance) et de 20 à 40 % (subvention).

Subvention pour les travaux sur les bâtiments :

Le SIAEP a reçu en 2021 une subvention de la part du Préfet de Région dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le remplacement des 14 baies vitrées du Groupement de Services Publics, à hauteur de 22 000.00 €. Elle a été versée en 2022.

4.3. État de la dette du SIAEP

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 923 411.75 €	3 626 260.32 €	6 338 189.26 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	247 492.76 €	301 606.50 €	284 959.98 €
	en intérêts	76 644.16 €	74 386.06 €	64 927.72 €
	TOTAL	324 136.92 €	375 992.56 €	349 887.70 €

4.4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 299 024.02 € (travaux) et de 9 867.12 € (subventions).

4.5. Présentation des projets à l'étude et/ou en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
DUP pour l'instauration des périmètres de protection des captages valant autorisation d'exploitation du forage Cassan 3 et régularisation d'exploitation des forages Cassan 1 et 2 délivrée le 10 juillet 2020. Travaux d'équipements du forage CASSAN3 et actions à mener sur le respect des périmètres de protection		
Renouvellement annuel des réseaux d'eau potable	1 500 000.00 € HT	1 500 000.00 € HT

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices

	1011^{ème} OPERATION DU SIAEP : PROGRAMME DE TRAVAUX 2019/2020
---	---

OPERATION TERMINEE

	H.T.	T.T.C.	Mandaté TTC 2019	Mandaté TTC 2020	Mandaté TTC 2021
MMO Choix prog 2019/2020	5 400.00 €	6 480.00 €	6 480.00 €	0.00 €	0.00 €

I- Renouvellement de la canalisation d'eau potable ainsi que des branchements		BDC		Mandaté TTC 2019	Mandaté TTC 2020	Mandaté TTC 2021
		H.T.	T.T.C.			
L'ISLE-ADAM	Allée de la Cavée	45 666.48 €	54 799.78 €		53 966.35 €	
	Parc de Cassan du 340 au 346	45 653.84 €	54 784.61 €		54 355.76 €	
	Parc de Cassan du 347 au 350	29 349.56 €	35 219.47 €		35 191.45 €	
	Parc de Cassan du 369 au 376	45 410.01 €	54 492.01 €		54 450.90 €	
	Parc de Cassan du 381 au 386	41 859.71 €	50 231.65 €		50 148.22 €	
	Parc de Cassan du 490 au 494	42 696.89 €	51 236.27 €		50 588.78 €	
	Le Clos Amiel	52 549.08 €	63 058.90 €		62 749.25 €	
PARMAIN	Rue Jeanne Mérienne	226 228.67 €	271 474.40 €			270 604.19 €
	Chemin des Azalées	41 128.74 €	49 354.49 €		48 931.26 €	
	Chemin des Chataigniers	25 685.76 €	30 822.91 €			30 625.98 €
	Chemin des Géranioms	36 136.04 €	43 363.25 €		43 987.95 €	
	Chemin des Myosotis	41 313.50 €	49 576.20 €			48 095.66 €
CHAMPAGNE-SUR-OISE	Chemin des Tilleuls	55 443.43 €	66 532.12 €			65 614.27 €
	Allée des roses	104 566.70 €	125 480.04 €			125 401.66 €
	Rue Gérard Tailleux	202 245.58 €	242 694.70 €			242 648.99 €
Total		1 035 933.99 €	1 243 120.79 €	0.00 €	454 369.92 €	782 990.75 €

	H.T.	T.T.C.	Mandaté 2019	Mandaté 2020	Mandaté 2021	Mandaté 2022
Montant des travaux	1 035 933.99 €	1 243 120.79 €	0.00 €	454 369.92 €	782 990.75 €	0.00 €
Montant des missions connexes	140 693.04 €	168 831.65 €	36 138.00 €	65 821.95 €	54 890.90 €	11 980.80 €
(Repérage amiante des enrobés, Levés de plans, Maîtrise d'Œuvre et Mission SPS)						
repérage amiante	15 030.00 €	18 036.00 €	18 036.00 €			0.00 €
levés topo	15 085.00 €	18 102.00 €	18 102.00 €			0.00 €
MMO CHO	32 482.50 €	38 979.00 €		21 411.00 €	17 568.00 €	0.00 €
MMO P	22 205.31 €	26 646.37 €		14 748.46 €	11 897.91 €	0.00 €
MMO IA	45 906.23 €	55 087.48 €		29 662.49 €	25 424.99 €	0.00 €
SPS	9 984.00 €	11 980.80 €		0.00 €		11 980.80 €

II- Extension du réseau, Chemin de la Justice à Parmain		BDC		Mandaté TTC 2019	Mandaté TTC 2020	Mandaté TTC 2021
		H.T.	T.T.C.			
PARMAIN	Chemin de la Justice	76 724.72 €	92 069.66 €		82 036.53 €	

III- Reprise des branchements en poly noir		BDC		Mandaté TTC 2019	Mandaté TTC 2020	Mandaté TTC 2021
		H.T.	T.T.C.			
CHAMPAGNE-SUR-OISE	Quartier du Stade : Place de l'Europe, Place Yvonne Bayle, rue de l'Hôtel Dieu, rue de l'Île de France, rue des Coquelicots et rue Raymond Hennequin	85 840.00 €	103 008.00 €	0.00 €	0.00 €	101 310.60 €

	Montant total de l'opération selon les BDC		Mandaté TTC 2019	Mandaté TTC 2020	Mandaté TTC 2021	Mandaté TTC 2022	TOTAL DEPENSES TTC
	H.T.	T.T.C.					
DEPENSES	1 344 591.75 €	1 613 510.10 €	42 618.00 €	602 228.40 €	939 192.25 €	11 980.80 €	1 596 019.45 €

	Théorique	Perçu en 2019	Perçu en 2020	Perçu en 2021	Perçu en 2022	TOTAL RECETTES
RECETTES	266 003.24 €	0.00 €	47 925.66 €	59 548.75 €	158 528.85 €	266 003.26 €
TVA sur dépenses 2019	7 103.00 €			7 103.00 €		7 103.00 €
TVA sur dépenses 2020	100 371.40 €		47 925.66 €	52 445.75 €		100 371.41 €
TVA sur dépenses 2021	156 532.04 €				156 532.05 €	156 532.05 €
TVA sur dépenses 2022	1 996.80 €				1 996.80 €	1 996.80 €

I- 1ère Tranche : MOD du SIAEP au profit du SIAPIA		HT	actualisé	TTC	Mandaté TTC 2021	Mandaté TTC 2022	Reste à mandater TTC
Convention du 26 avril 2021	Travaux	49 250.00 €	49 250.00 €	59 100.00 €	151 228.42 €	0.00 €	77 905.56 €
	Missions connexes	42 482.96 €	49 250.00 €	50 979.55 €			
	Missions complémentaires	99 212.03 €	49 250.00 €	119 054.43 €			
	TOTAL	190 944.98 €	49 250.00 €	229 133.98 €			

II- 2ème Tranche : Raccordement des siphons		HT	actualisé	TTC	Reste à mandater TTC
Travaux		688 064.18 €	740 702.97 €	888 843.56 €	888 843.56 €
Missions connexes		41 854.40 €	41 854.40 €	50 225.28 €	50 225.28 €

		A percevoir
RECETTES	Théorique	25 204.74 €
	TVA sur dépenses 2021	25 204.74 €

**1013ème OPERATION DU SIAEP :
PROGRAMME DE TRAVAUX 2020/2021**

			HT	actualisé	TTC	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Reste à mandater
MMO Choix prog TVX			5 400.00 €	5 400.00 €	6 480.00 €	6 480.00 €		0.00 €

I- Travaux Renouvellement de canalisations d'eau potable ainsi que des branchements particuliers			HT	actualisé	TTC	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Reste à mandater
L'ISLE-ADAM	Boulevard de la République	2002.02.15.02.2021	215 715.65 €	215 715.65 €	258 858.78 €	258 692.86 €		0.00 €
	Les Menues Terres - Parc de Cassan	2002.09.11.2021	81 381.82 €	81 381.82 €	97 658.18 €		96 572.79 €	0.00 €
	Avenue Beauséjour	2002.06.06.2021	244 398.50 €	244 398.50 €	293 278.20 €		293 261.40 €	0.00 €
	Rue de Nogent	2002.02.02.2021	200 781.44 €	200 781.44 €	240 937.73 €		240 438.32 €	0.00 €
	Allée de la Croisée	2002.08.11.2021	40 056.10 €	40 056.10 €	48 067.32 €		47 424.14 €	0.00 €
CHAMPAGNE-SUR-OISE	Rue des Martyrs	2002.01.11.2021	195 637.45 €	195 637.45 €	234 764.94 €	234 731.65 €		0.00 €
Travaux			977 970.96 €	977 970.96 €	1 173 565.15 €	493 424.51 €	677 696.65 €	0.00 €

Missions connexes			103 908.20 €	103 908.20 €	124 689.84 €	11 670.60 €	113 018.64 €	0.60 €
levés topo	Rue de Nogent IA	2020-11-06/	2 800.00 €	2 800.00 €	3 360.00 €	3 360.00 €		0.00 €
levés topo	Les Hauts Preux	2021-02-16/2	385.00 €	385.00 €	462.00 €	462.00 €		0.00 €
levés topo	Av Beauséjour	2021-02-16/3	1 610.00 €	1 610.00 €	1 932.00 €	1 932.00 €		0.00 €
Diagnostic Amiante	Rue de Nogent IA	22042021-003	2 068.00 €	2 068.00 €	2 481.60 €	2 481.60 €		0.00 €
Diagnostic Amiante	Blvd de la République	22042021-004	2 863.00 €	2 863.00 €	3 435.60 €	3 435.00 €		0.60 €
MMO CHO	Rue des Martyrs	2021.01.28	19 012.00 €	19 012.00 €	22 814.40 €		22 814.40 €	0.00 €
MMO IA	Allée de la Croisée	2006/01/11/2021	3 694.10 €	3 694.10 €	4 432.92 €		4 432.92 €	0.00 €
MMO IA	Les Menues Terres	2006/02/11/2021	7 388.20 €	7 388.20 €	8 865.84 €		8 865.84 €	0.00 €
MMO IA	Blvd République	2021.02.15	20 855.00 €	20 855.00 €	25 026.00 €		25 026.00 €	0.00 €
MMO IA	Rue de Nogent	2021.02.23	19 467.90 €	19 467.90 €	23 361.48 €		23 361.48 €	0.00 €
MMO IA	Avenue Beauséjour	2021.06.09	23 765.00 €	23 765.00 €	28 518.00 €		28 518.00 €	0.00 €
SPS								0.00 €

II- Travaux de Remplacement des branchements en PE noir			HT	actualisé	TTC	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Reste à mandater
L'ISLE-ADAM	La Grande Aulnaie - Parc de Cassan	2002.07.11.2021	8 037.31 €	8 652.19 €	10 382.62 €		9 662.76 €	0.00 €
levés topo	Grande Aulnaie	2021-02-16/1	350.00 €	350.00 €	420.00 €	420.00 €		0.00 €

III- Locaux administratifs - 1, avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam			HT	actualisé	TTC	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Reste à mandater
Pompage et création d'un réseau de fourreaux pour la fibre		2002.05.05.2021	7 621.71 €	7 621.71 €	9 146.05 €	9 146.05 €		0.00 €

IV- Création de maillage sur canalisations d'eau potable à l'Isle-Adam			HT	actualisé	TTC	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Reste à mandater
Angles Grande rue/ Saint Lazare, carrefour St-Lazare / Bonshommes - Résidence Pré Manchez - rue Jean Droit - Résidence Parc de la Faisanderie		2002.04.03.2021	66 390.13 €	66 390.13 €	79 668.16 €		79 097.56 €	0.00 €

V- Travaux Renouvellement de canalisations d'eau potable ainsi que des branchements particuliers			HT	actualisé	TTC	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Reste à mandater
L'ISLE-ADAM	Allée du Phénix		97 747.04 €	105 224.96 €	126 269.95 €			0.00 €
CHAMPAGNE-SUR-OISE	Rue WELWYN		151 016.23 €	162 569.38 €	195 083.26 €			195 083.26 €
	Rue de Montigny et l'antenne		106 305.63 €	114 438.30 €	137 325.96 €			0.00 €
Travaux			355 068.90 €	382 232.64 €	458 679.17 €	0.00 €	0.00 €	195 083.26 €

Missions connexes			26 352.15 €	26 352.15 €	31 622.58 €	0.00 €	4 680.00 €	26 942.58 €
levés topo	toutes les rues		3 900.00 €	3 900.00 €	4 680.00 €		4 680.00 €	0.00 €
MMO	Allée du Phénix IA		7 401.10 €	7 401.10 €	8 881.32 €			8 881.32 €
MMO	Rue Welwyn CHO		9 690.10 €	9 690.10 €	11 628.12 €			11 628.12 €
MMO	Rue de Montigny CHO		5 360.95 €	5 360.95 €	6 433.14 €			6 433.14 €

			Montant total de l'opération selon les BDC			Mandaté 2021	Mandaté 2022	Reste à mandater
			H.T.	actualisé	T.T.C.			
DEPENSES	I - II - III - IV - V		1 551 099.36 €	1 578 877.98 €	1 894 653.57 €	521 141.16 €	884 155.61 €	222 026.44 €

RECETTES	Thérorique	Perçu en 2021	Perçu en 2022	Reste à percevoir
	277 437.91 €	0.00 €	88 965.96 €	188 472.05 €
TVA sur dépenses 2021	86 856.86 €		86 856.96 €	0.00 €
TVA sur dépenses 2022	147 359.27 €		2 109.00 €	145 250.27 €

4.7. Présentation des travaux réalisés par le Déléataire en 2022

Conformément au contrat de délégation de service public, SUEZ Eau France a réalisé les travaux suivants nécessaires au bon fonctionnement des installations du patrimoine du SIAEP.

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Clôture forage 2	1 068,25
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Sondes turbidité et conductivité	2 661,82
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe refoulement n°3 (partiel)	5 683,64
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Sable et buses des filtres 2, 3, 4 et 5	5 580,09
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe forage 2	2 596,15
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Agitateur réacteur (partiel)	2 694,02
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Onduleur automates	818,99
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vanne refoulement 2	943,92
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Filtre à bandes - mise en sécurité	1 253,43
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Sonde de niveau de nappe forage 2	2 978,80
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Chauffe-eau bâtiment principal	2 629,04
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe 1 alimentation eau bac lait de chaux	1 667,86
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe 2 alimentation eau bac lait de chaux	895,15
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Colonne exhaure forage 1 (partiel)	1 701,51
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vannes filtration	5 086,33
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Cuve à lait de chaux	10 195,89
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe à lait de chaux n°2	14 354,30
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe 1 alimentation filtres (partiel)	2 410,64
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Benne à boue n°1 (partiel)	2 631,52
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vanne électrique forage 1	2 756,07
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe de recirculation 1 (partiel)	2 946,30
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe gavage sortie presse (partiel)	8 508,22
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Déshumidificateur Densadeg	2 698,30
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Filtre secoueur silo à chaux (partiel)	498,52
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Dévoluteur silo à chaux (partiel)	498,52
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Batterie de condensateurs	534,13
Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Débitmètres et hydroéjecteur chloration	2 103,37
Total	88 394,78

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
L'ISLE ADAM--RVT-Vannes 178, 179, 367	645,63
Total	645,63

Travaux neufs effectués sur les réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
L'ISLE ADAM--TN-Réduction de pression	9 836,18
Total	9 836,18

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	88 394,78
Réseaux	645,63
Branchements	22 671,19
Compteurs	46 621,32
Total	158 332,92

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2022, le SIAEP n'a reçu aucune demande directe d'abandon de créance de la part des abonnés. Le SIAEP n'a pas versé de sommes à un fonds de solidarité.

SUEZ en revanche, a effectué les actions suivantes :

Le fonds de solidarité			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	9	10	11,1%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	8	10	25,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	1 042,24	1 216,13	16,7%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	957,89	1 129,99	18,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	722,67	785,69	8,7%
Montant Total HT "solidarité"	957,89	1 129,99	18,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0	0	0,0%

Les dégrèvements			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	39	44	12,8%
Nombres de demandes de dégrèvement	40	44	10,0%
Volumes dégrévés (m³)	23 414	6 790	- 71,0%

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en E
NEANT	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 954	22 954	22 954
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2.97 €	3.02 €	3.05 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	5	2	2
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	93.3 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80.21%	83.54%	86.25%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	6.96	5.07	4.76
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6.65	5	4.08
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.30%	1.56%	0.437%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité par la Collectivité [€/m ³]	0.00€	0.00 €	0.00€
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3.23	5.47	1.95
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	99.11%	97.4%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3.93 ans	3.91 ans	6.64 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.38%	1.34%	0.85%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	17.34	6.7	3.12
	Montant HT des travaux sur les réseaux réalisés par la Collectivité H.T.	1 847 514.11 €	1 350 018.69 €	940 450.82 €

7. Autres informations

7.1. Part Fixe / Part Variable du prix de l'eau

Selon l'article 5 de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de non proportionnelle du volume d'eau consommé, la part fixe du prix de l'eau ne doit pas dépasser 30 % du montant total de facture d'eau.

Pour l'exercice 2022, la part fixe représentait 10.96% du montant de la part eau potable de la facture totale d'eau potable.

7.2. CARE du Déléataire

Le Compte annuel de résultat d'exploitation 2020 du Déléataire fait apparaître un solde positif de 75 320.00 €.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits	2 721 444 €	2 773 308 €	2 789 618 €	2 864 040 €	3 094 869 €	3 396 618 €	3 376 086 €	3 425 914 €
Charges	2 788 691 €	2 823 844 €	2 859 955 €	2 862 964 €	3 067 878 €	3 127 403 €	3 188 075 €	3 204 488 €
Apurement des déficits antérieurs				1 076 €	26 991 €	160 054 €	0 €	0 €
				188 121 €				
Impôt sur les sociétés						33 840 €	51 703 €	55 356 €
Résultat	- 67 247 €	- 50 536 €	- 70 338 €	0 €	0 €	75 320 €	136 308 €	166 069 €
	- 188 121 €							

7.3. Evolution des tarifs des parts fixes et variables du Déléataire

Evolution des tarifs du Déléataire depuis le renouvellement de la DSP en 2014								
HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part fixe	32.44 €	33.12 €	32.68 €	33.85 €	34.80 €	35.41€	36.36 €	38.50 €
Part Variable	0.9791 €	1.00 €	0.9862 €	1.0216 €	1.0505 €	1.0728 €	1.1309 €	1.1621 €

Attention : les valeurs indiquées correspondent à la moyenne des tarifs appliqués lors des deux facturations.